PARIS

COMPTE-RENDU DE MARCHE EXPLORATOIRE

CANAL SAINT-MARTIN - «PROPRETÉ DU CANAL»

SAMEDI 24 JUIN 2023

Horaires : 15h - 17h

Lieu de départ de la marche : Square Eugène Varlin, 151 Quai de Valmy, 75010 Paris

Lieu d'arrivée : Point Poulmarch

Objectifs de l'atelier / marche

- Découverte des acteurs de la propreté du canal et du plan de propreté du canal Saint-Martin (voir les éléments en fin de déroulé)
- Diagnostic commun des enjeux / relevé des points noirs
- Présentation des éléments de renforcement du schéma directeur de propreté dans le cadre du projet « Promenade Bastille – Stalingrad »
- Démarche prospective : « la propreté, une affaire de tou.te.s ! »

Organisateur·ices

- MA10 : **Pauline BUTIAUX**, DGAEP
- TraitClair – **Lucile BIARROTTE**, **Robin BERQUE**
- La Belle Friche : **Dickel BOKOUM**

Élue présent·e

- **Léa VASA**, élue Déléguée dans le 10e à la Propreté, à la Stratégie Zéro DÉCHET, et à l'Économie circulaire

Présence des services de la Ville

- **Mélanie JEANNOT**, cheffe de la division 9e/10e de la Direction de la Propreté et de l'Eau
- **Habiba BELHOUT**, responsable de quartier à la division 9e/10e de la Direction de la Propreté et de l'Eau
- **Sébastien LAFOND**, responsable de quartier à la division 9e/10e de la Direction de la Propreté et de l'Eau

- **Gabriel CHUEPO**, coordinateur des Conseils de Quartier du 10e

- **Patrick DUGUET**, adjoint à la cheffe du service des Canaux, Direction de la Voirie et des déplacements
- **Arc'hantael DOROTHE**, cheffe de mission prospection – valorisation – partenariats du service des Canaux, Direction de la Voirie et des déplacements

Déroulé

15h : Point de départ : Square Eugène Varlin, quai de Valmy (15 min)

15h20 : Arrêt 1 : devant le terrain de basket (10 min) : les graffitis

15h30 Arrêt 2 : 128 quai de Jemmapes (15 min) : réceptacles et tri

15h55 : Arrêt 3 : En face du jardin Villemin, de l'autre côté du canal (20 min) : toilettes, plan propreté

16h20 : Arrêt 4 : 83 quai de Valmy, en face du radeau végétalisé (20 min) : propreté du canal

16h45 : Arrêt 5 : Pointe Poulmarch (15 min)

Propos introductifs au Square Eugène Varlin, quai de Valmy

Cet atelier intervient dans le cadre de la concertation autour du réaménagement du canal Saint-Martin. Deux balades exploratoires avaient été réalisées en compagnie des Conseils de quartiers et des usager·es du canal ainsi qu'un atelier portant sur le square des Récollets.

Durant cet atelier, qui a accueilli 14 participant·es, le profil sociologique est uniforme, 64% des participant·es sont des femmes, et 64% également sont âgés de plus de 60 ans.

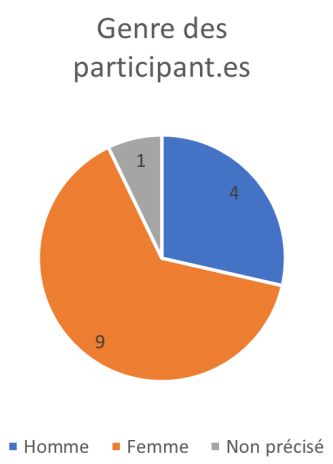

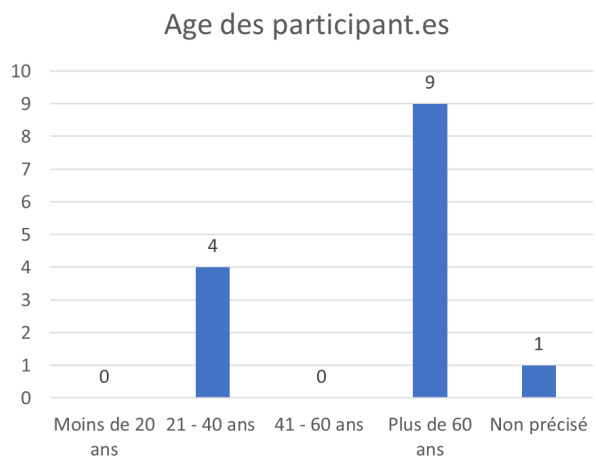

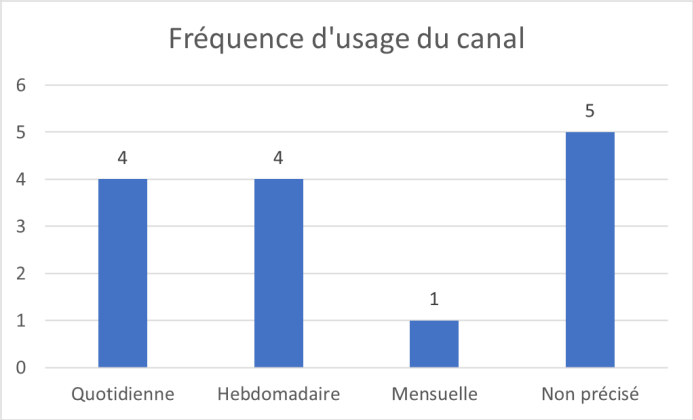

Un tiers des participant·es fréquente le canal de manière quotidienne, et un autre tiers de manière hebdomadaire.

Pour finir, la moitié des participant·es fréquente le canal depuis plus de 10 ans.

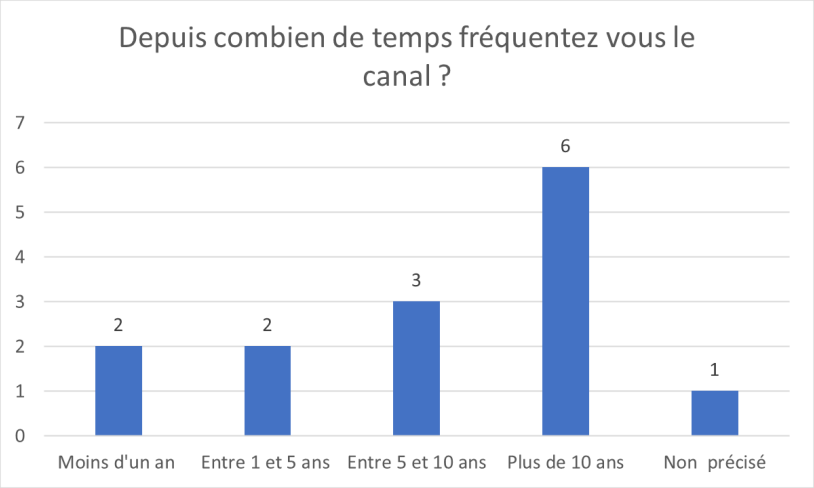

Focus sur les graffitis devant le skate-park et le terrain de basket

De manière générale, que pensez-vous des graffitis ?

À cette question, les participant·es sont mesuré·es : cela dépend du graffiti en question, certains sont très agréables et esthétiques et d'autres sont désagréables au regard. Le terme graffiti est à différencier du street-art ; le graffiti correspond aux tags sauvages et le street-art correspond à un art.

Les participant·es semblent pour la plupart ouvert·es à l'idée de dédier des murs exclusivement pour le street-art. Pour de grandes fresques notamment. Mais pour autant, souhaitent que le contrôle anti-graffitis soit renforcé.

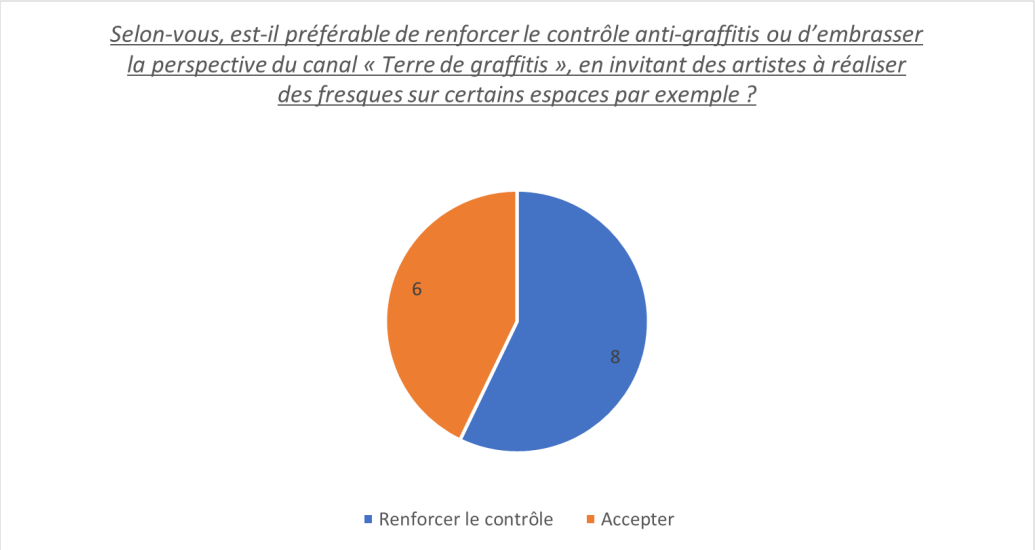

Question de participantes : *demande de précision sur les règles de nettoyage des graffitis*

- **Réponse des services de la Ville :** le prestataire de la Ville intervient à moins de 4 mètres de hauteur sur les façades. La ville n'a pas d'obligation de nettoyage, elle en a la possibilité à la demande des usager·es. Ce sont normalement les propriétaires qui en ont l'obligation. Pour les délais, 25% des voies du 10ème (dont autour du canal) sont soumises à une obligation de traitement de la demande par le prestataire dans les 7 jours. Le mobilier tagué est traité 1 fois par an sur toutes les voies du 10ème.

Question : *quelles sont les amendes prévues pour les personnes polluant avec leurs déchets le long du canal ?*

- **Réponse :** une équipe de verbalisation circule et distribue les amendes de 135€ par déchet abandonné (dont les mégots).

Focus sur les dispositifs de gestion des déchets au 128 quai de Jemmapes

Selon les participant·es, il n'y a pas assez de dispositifs de gestion des déchets à disposition près du canal.

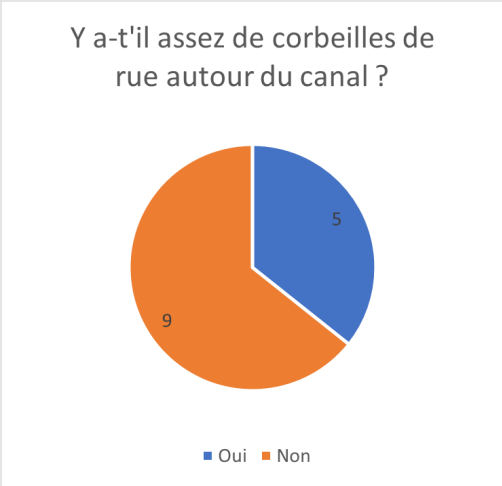

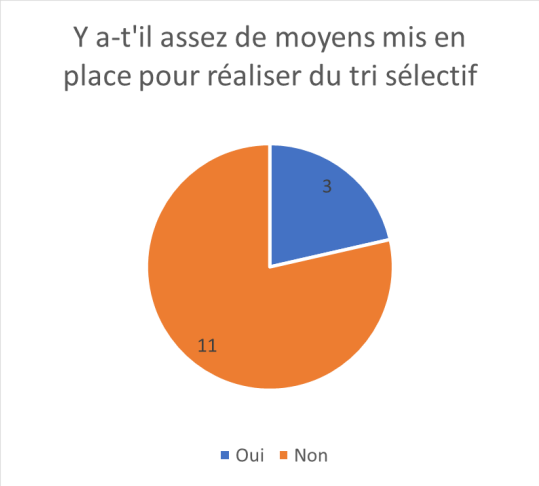

Une fois de plus certain·es proposent de renforcer les contrôles en matière de dépôt.

Où faudrait -il ajouter des dispositifs de gestion des déchets selon vous ?

La plupart des participant·es a seulement précisé le type de dispositifs souhaités, sans les localiser sur la carte proposée dans le carnet de balade. En majorité, les participant·es souhaitent que des poubelles pour le verre soient ajoutées, en second viennent les tri-bacs.

Pour le projet d'installation de bacs enterrés et d'abris bacs dans les parcs et jardins, il y a de bons retours des participant·es, qui demandent aussi d'avoir plus de bacs de composts/déchets alimentaires à disposition.

La ville précise que les services travaillent à augmenter le nombre de points de proximité.

Au sujet des cendriers, les participant·es sont sceptiques quant à leur efficacité, jugeant que les gens jetteront leurs mégots de toute façon.

Question : *est-ce que le volume de déchets à évolué ces dernières années ?*

- **Réponse des services techniques :** oui très légèrement, et le volume à tendance à diminuer.

Sur les horaires de collecte des déchets : *les participant·es se demandent pourquoi la collecte se fait à des horaires de pointe, créant des bouchons ?*

- **Réponse des services techniques :** La collecte est assurée par un prestataire privé, il s'agit d'un horaire contractuel qui ne peut être changé.

Focus sur les dispositifs d'épanchement en face du jardin Villemin, de l'autre côté du canal

Les participant·es sont unanimes : il n'y a pas assez de toilettes sur le canal. Certain·es précisent que les toilettes sont souvent fermées, d'autres que les toilettes sont dans des états déplorables.

Les participant·es apprécient l'esthétique des nouvelles cabines de toilettes éphémères (voir photo ci-dessous), la praticité fait moins consensus, les toilettes sont très propres.

Les participant·es apprécient l'esthétique des nouvelles cabines de toilettes éphémères (voir photo ci-dessous), la praticité fait moins consensus, les toilettes sont très propres.

Les notes suivantes correspondent à une moyenne de notes entre 1 et 4

Note d'esthétisme des toilettes éphémères

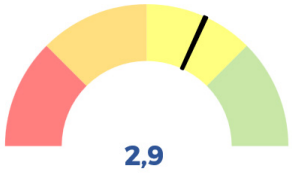

Note de praticité des toilettes éphémères

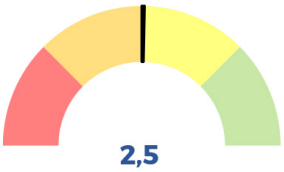

Point d'information sur l'ouverture des jardins la nuit lors des canicules, et la baignade

Le square Villemin sera ouvert jusqu'à minuit en juillet-août, et 24h/24h en période de canicule niveau 3.

Sur l'ouverture des jardins toute la nuit en période de canicule : *les participant·es se questionnent sur l'impact sur la propreté et les usages la nuit, ainsi que la sécurité. Une participante s'inquiète même du fait que les forces de l'ordre n'aient pas le droit d'entrer dans les parcs.*

- **Réponse des services :** un dispositif de propreté renforcé est mis en place, avec un appui de la Régie de Quartier. Concernant la sécurité, il faudra poser la question aux services concernés pour apporter une réponse aux participant·s sur ce qui est prévu.

Sur les baignades, une demande est exprimée : *est-il autorisé de sauter des ponts ?*

- **Réponse des services :** non car cela est très dangereux pour plusieurs raisons, notamment les écluses peuvent aspirer les baigneur·euses au fond de l'eau. La baignade sera autorisée cet été les dimanches de 12h à 16h, dans une zone délimitée, sous réserve d'accord de l'ARS (contrôle de la qualité de l'eau)

Remarques : *beaucoup de personnes se baignent dans le canal l'été.*

- **Réponse :** cela est interdit , il y a beaucoup de dangers et plusieurs morts chaque année.

Focus sur la propreté des radeaux végétalisés, de l'eau, des chemins de halage et des écluses, 83 quai de Valmy, en face du radeau végétalisé et à la Pointe Poulmarch

Les déchets dans le canal sont principalement des plantes aquatiques ou des déchets verts qui arrivent de l'amont, avant Paris. Les plantes sont coupées régulièrement car elles gênent la navigation.

Concernant l'entretien : *Certain·es participant·es se posent la question du rythme d'entretien.*

- **Réponse :** les radeaux sont entretenus 1 fois par semaine, mais l'entretien est compliqué, dû aux difficultés d'accès, et à la présence d'animaux. L'idée est de laisser le plus possible la nature faire et de ne pas déranger les animaux qui s'installent (il y a beaucoup de canards et de cygnes, le nettoyage y fait attention).

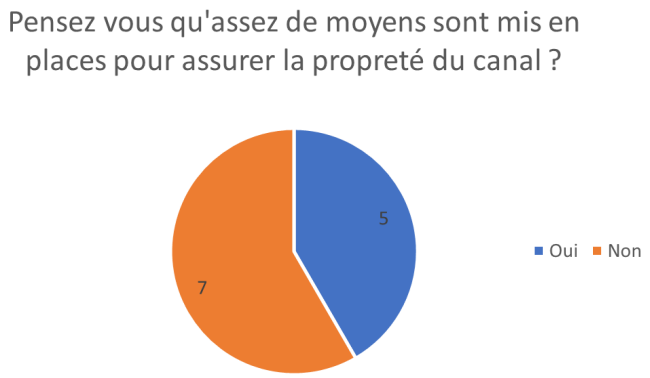

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré du côté de la ville ?

Plusieurs participant·es pensent que le meilleur moyen d'améliorer la propreté à court terme est de renforcer la répression envers les gens qui dégradent le canal. D'autres pensent qu'il faut plus/mieux éduquer les populations à la propreté et à la gestion des déchets.

Quelles actions collectives citoyennes pourrait-on mettre en place ?

Peu de participant·es ont proposé des actions, hormis des sessions de ramassage des déchets, en intégrant les jeunes, les responsables de quartiers, les habitant·es de manière générale. Deux personnes ont d'ailleurs rejoint notre marche en cours de route, en nous demandant comment s'investir pour participer à des sessions de nettoyage citoyennes.

Comment pourrait-on diminuer la production de déchets ? notamment chez les professionnel·les ?

Encore une fois, les participant·es demandent une plus forte répression, d'autres proposent d'interdire l'alcool sur le canal. Certain·es proposent de mettre en place des ateliers de sensibilisation.

Question : *y a-t-il des entreprises privées qui nettoient le canal ?*

- **Réponse des services :** il y a de nombreux véhicules de la ville qui se chargent de ça, l'entretien des bateaux est aussi fait en interne et très régulièrement. Le recours à une entreprise privée est très cher et n'est qu'exceptionnel. Passer par une entreprise privée coûte minimum 100 000 euros par intervention.

Question : *Quelle sera la fréquence de la vidange du canal ?*

- **Réponse des services :** elle a lieu tous les 10 ans, la dernière a eu lieu en 2017. Le prochain canal vidé sera le Canal Saint-Denis dont la dernière vidange date de 1997. Un prestataire intervient entre les vidanges pour évacuer les déchets du canal. La pêche à l'aimant est interdite car très dangereuse et mauvaise d'un point de vue écologique, c'est aussi dangereux pour les installations des écluses (passage de la fibre optique).

Témoignage d'une habitante qui se souvient avoir vu des montagnes de canettes lors de la dernière vidange.

Question : *que deviennent les poissons lorsque le canal est vidé ?*

- **Réponse :** la ville travaille avec une association qui pratique la pêche de sauvegarde : tous les poissons sont pêchés puis réintroduits après le nettoyage. Les écrevisses ne sont pas concernées car c'est une espèce envahissante.

Question : *la pêche est-elle autorisée ?*

- **Réponse :** oui, sauf à certains endroits où elle est interdite (notamment en amont et en aval des écluses). Il faut une carte de pêche obtenue auprès de la Fédération interdépartementale de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Et si la propreté était une affaire de tous ?

Les participant·es ont été invité·es à proposer un slogan pour une future campagne de sensibilisation à la propreté. Voici les slogans proposés :

- *C'est mon canal, je le protège.*
- *Le canal c'est moi ! Je reste propre !*
- *Mon quartier doit briller !*
- *La fiesta oui ! les cochonneries non !*
- *Vivez le canal comme chez vous*
- *La propreté est l'affaire de tous !*